

# DECISION DU MAIRE



Service des Archives  
EC  
N°2019- 0 20

PRISE LE 28 JANVIER 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
RESULTANT DES DELIBERATIONS DU 30 MARS 2014 ET DU 25  
JUN 2015

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190128-DOC2019DEC020-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2019

---

**OBJET : Prestation d'assistance du logiciel Avenio pour l'année 2019**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
VU les délibérations du 30 mars 2014 et du 25 juin 2015 aux termes desquelles il a reçu délégation  
d'attribution du conseil municipal,  
CONSIDERANT que la société Di'X dont le siège social est situé 7 rue du Portail Magnanen-BP 90983  
84094 Avignon Cedex 9 a fourni le logiciel de gestion Avenio au service d'archives de la ville et qu'il  
convient d'en assurer la maintenance,  
Vu le bordereau de prestations d'assistance proposé par cette société,

## DECIDE

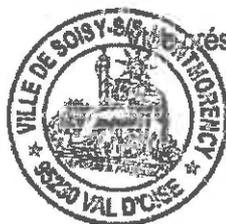
**Article 1 :** de signer le bordereau de prestations d'assistance du logiciel Avenio avec la société Di'X 7  
rue du Portail Magnanen BP90983 84094 Avignon Cedex 9 pour un montant annuel de 595 euros ht

**Article 2 :** la prestation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de un an.

**Article 3 :** l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

**Article 4 :** la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet chargé de l'arrondissement de Sarcelles
- Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency.



Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

  
Luc STREHLIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT

Le 28 JAN. 2019

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Portoise  
dans le délai de deux mois à compter de sa notification.